

DATE DE CONVOCATION
8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE
8/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 24.11.18/02

Objet / Modification du tableau des effectifs n° 6

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu’il conviendrait d’entreprendre une modification du tableau des effectifs.

En effet, il indique que suite au départ d’un agent du service financier, un recrutement a eu lieu afin de pourvoir ce poste, dès le 30 décembre 2024.

De plus, à la suite d’une demande de rupture conventionnelle d’un agent (acceptée par la collectivité), le tableau des effectifs de la commune doit être actualisé en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l’unanimité ;

CONSIDÉRANT le départ d’un agent en fin de contrat et le recrutement entrepris afin d’assurer le remplacement ;

CONSIDÉRANT le départ d’un agent dont la demande de rupture conventionnelle a été acceptée ;

APPROUVE la création :

- d’un poste d’Adjoint administratif, à temps complet

ET

APPROUVE la suppression :

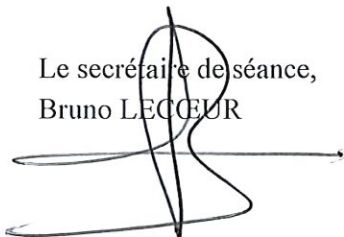
- d’un poste de Rédacteur Territorial, à temps complet
- d’un poste d’Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet

DIT que la date d’effet de cette disposition est fixée au 1^{er} décembre 2024.

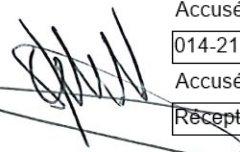
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024